

Conseil Municipal du lundi 13 mars 2017

Mairie de CHENEBIER - Département de Haute-Saône

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 mars 2017 à 18 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 13 votants : 15

Présents	Mme NOWINSKI Marie-Odile, Maire, Mme CROISSANT Danielle – MM. BELOT Pierre-Marie -DEVILLERS François - ABRY Francis, Adjoints, MM. SOMMIER Nathalie - GIRARDOT Stéphane - CLAUDEL Claude - MULLER René, délégués aux adjoints, MM. JUGE Nathalie – DECRIND Virginie - KLEMANN Jérôme - MONNERET Matthieu, conseillers municipaux.
Absents excusés	MM. Marie-Laure FLORIN - GARDAVAUD Xavier
Procuration	Mme. Marie-Laure FLORIN à Nathalie SOMMIER M. GARDAVAUD Xavier à Marie-Odile NOWINSKI
Secrétaire de séance	Monsieur ABRY Francis

Rappel des précédentes délibérations.

1) Compte de gestion 2016

BUDGET COMMUNAL

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	439 800.96
	INVESTISSEMENT	206 820.47
RECETTES	FONCTIONNEMENT	484 406.65
	INVESTISSEMENT	156 488.51

BUDGET ASSAINISSEMENT

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	76 448.27
	INVESTISSEMENT	53 417.60
RECETTES	FONCTIONNEMENT	101 645.84
	INVESTISSEMENT	37 565.39

BUDGET LOTISSEMENT

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	110 465.20
	INVESTISSEMENT	109 844.07
RECETTES	FONCTIONNEMENT	110 465.20
	INVESTISSEMENT	150 000.00

Il est proposé de constater les comptes de gestion 2016 présentés par M. Le Trésorier d'Héricourt.

Conseil Municipal du lundi 13 mars 2017

2) Compte administratif

a) Budget communal

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2015		57 901.30		97 282.86	0	155 184.16
Opérations de l'exercice	206 820.47	156 488.51	439 800.96	484 406.65	646 621.43	640 895.16
TOTAUX	206 820.47	214 389.81	439 800.96	581 689.51	646 621.43	796 079.32
Résultats de clôture		7 569.34		141 888.55		
Restes à réaliser (voir annexe jointe)	216 815.53				216 815.53	
Totaux cumulés	423 636.00	214 389.81	439 800.96	581 689.51	863 436.96	796 079.32
Résultats définitifs	209 246.19			141 888.55	67 357.64	

RESULTAT GLOBAL 2016 : - 67 357.64

Le résultat global est négatif car les crédits d'investissement prévus au budget 2016 ont été entièrement pris en compte. Le chiffre à prendre en compte étant de 100 000 €, le résultat de l'exercice aurait dû dégager un excédent de 48 600 € environ.

De plus, les subventions d'équipement attribuées et non-perçues à ce jour auraient dû figurer en recettes et atténuer le déficit.

b) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : Service Assainissement

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2015	5 940.07			2 269.93	5 940.07	2 269.93
Opérations de l'exercice	53 417.60	37 565.39	76 448.27	101 645.84	129 865.87	139 211.23
TOTAUX	59 357.67	37 565.39	76 448.27	103 915.77	135 805.94	141 481.16
Résultats de clôture						
Totaux cumulés						
Résultats définitifs						

RESULTAT GLOBAL 2016 : + 5 675.22

c) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : Service Lotissement

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2015	0	0	0	0	0	0
Opérations de l'exercice	109 844.07	150 000.00	110 465.20	110 465.20		
TOTAUX	109 844.07	150 000.00	110 465.20	110 465.20		
Résultats de clôture		40 155.93	0	0		40 155.93

RESULTAT GLOBAL 2016 : + 40 155.93

Conseil Municipal du lundi 13 mars 2017

Présentation par Mme le Maire des comptes administratifs des budgets communaux, assainissement et lotissement 2016. Mme le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Vote : 13 pour – 2 abst → Budget communal

13 pour – 2 abst → Budget assainissement

13 pour – 2 abst → Budget lotissement

3) AFFECTATION DU RESULTAT 2016 sur l'exercice 2017 (en euros)

Budget Communal :

- FONCTIONNEMENT : il est constaté un excédent de 141 888.55.

- INVESTISSEMENT : il est constaté un déficit de 209 246.19.

Il convient d'affecter la somme de 141 888.55 au 1068 en couverture partielle du déficit d'investissement. Pas de report en excédent de fonctionnement.

Budget Assainissement :

- FONCTIONNEMENT : il est constaté un excédent de 27 467.50.

- INVESTISSEMENT : il est constaté un déficit de 21 792.28.

Il convient d'affecter la somme de 21 792.28 au 1068 en couverture du déficit d'investissement, le solde soit 5 675.22 étant reporté sur le budget primitif 2017 (cpt 002 : excédent fonctionnement reporté).

Budget lotissement :

Pas de reports, les deux sections étant excédentaires.

Vote : 15 pour.

4) Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

a) Convention mise à disposition de personnel contractuel par le service de mission temporaire

Afin de bénéficier de ce service, qui n'engagera une facturation que si la commune sollicite l'intervention d'un agent, il convient de délibérer pour adhérer au service de mission temporaire pour la période 2017 – 2019 et de signer la convention correspondante avec le CDG. Le montant de la participation est de 10% du traitement brut et des charges de toute nature pour les emplois relevant de la filière administrative et 8% pour la filière technique.

Vote : 15 pour.

b) Convention d'adhésion au service social

Le Centre de Gestion 70 a créé, en janvier 2017, un service social du travail. Il est destiné à accompagner par le biais d'une assistante sociale les agents des collectivités territoriales rencontrant des difficultés. Une cotisation d'un montant de 0.05% de la masse salariale sera prélevée pour financer le service. Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente qui prendra fin au 31 décembre 2017.

Vote : 15 pour.

c) Convention pour création du document unique de gestion des risques

Le Document Unique doit être réalisé afin d'améliorer les conditions de travail et réduire la probabilité de survenance d'un Accident du Travail ou d'une Maladie Professionnelle. Il est

Conseil Municipal du lundi 13 mars 2017

obligatoire dans toutes les collectivités, employant au minimum un agent (Décret n°2001-1016 du 05 Novembre 2001).

Une participation au financement de cette démarche d'évaluation des risques professionnels est possible par le Fonds National de Prévention.

Après discussion, le Conseil Municipal sollicite les services du CDG70 pour l'accompagner dans la réalisation de son document unique d'évaluation des risques professionnels ainsi que pour l'attribution de la subvention correspondante.

Vote : 15 pour.

5) Acquisition de terrain de voirie

Monsieur Daniel JACQUEY est propriétaire de la parcelle n° 357 - section A2 dont une partie très pentue et boisée longe la Grande Rue. Après discussion avec le propriétaire, celui-ci a accepté de céder à l'euro symbolique cette partie de 1a84ca renumérotée au cadastre n°1517 après bornage.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'acte d'achat correspondant, chez Me BOHL Notaire à RONCHAMP ainsi que tous documents s'y référant.

Vote : 15 pour.

6) Programme de travaux en forêt

La Commission Forêt s'est déplacée sur site le vendredi 10 mars dernier afin de valider ce programme qui concerne des travaux de plantations dans la parcelle n°6, de cloisonnements parcelle 45 et de nettoiemnts manuels dans les parcelles 47 et 18 ainsi que des travaux de maintenance (débroussaillage et mise en peinture) sur l'ensemble du domaine forestier pour un montant de 22 874.45 € HT.

Vote : 15 pour.

7) Travaux du Temple

Concerne la réfection de la zinguerie de la toiture et du plancher. En attente de devis supplémentaires, la décision est reportée au prochain Conseil Municipal.

8) CCPH : présentation

a) Débat d'Orientation Budgétaire 2017 (DOB)

Conformément aux nouvelles dispositions règlementaires de la Loi NOTRe, Madame le Maire présente pour information à l'assemblée le document du Débat d'Orientation Budgétaire 2017 de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt qui a été examiné lors de la séance du Conseil Communautaire du 17 février 2017.

Ce document est consultable en mairie.

b) Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les premières orientations générales du PADD dans le cadre de la démarche de prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Schéma de Cohérence Territoriale engagé par la CCPH. Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Conseil Municipal du lundi 13 mars 2017

9) Encaissement chèque GROUPAMA

Suite à un choc causé par un véhicule contre le portail de l'école maternelle, GROUPAMA a adressé un chèque de remboursement pour ce dommage d'un montant de 323.00€, la franchise de 559.00€ sera remboursée ultérieurement.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'encaisser ce chèque.

Vote : 15 pour.

10) Avenants aux baux communaux

Il convient de faire un avenant pour deux baux de location.

- Le 1^{er} bail qui concerne la parcelle 608 a été établi pour une durée de 9 ans à Monsieur Jean-Marie LOMBARD, soit jusqu'en 2011. Il convient à ce jour de renouveler le bail pour une durée de 9 ans, soit jusqu'en 2020, pour un montant de 10€ par an.
- Le deuxième bail concerne « Les Grands Prés », parcelle 1252 qui est échu au 30/11/2015. Il convient de renouveler le bail à Monsieur ABRY Gilbert pour une durée de 9 ans, soit jusqu'au 30/11/2024, au prix de 7.50€ par an.

Vote : 15 pour.

11) Aménagement des cimetières : étude des devis

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société SETIB concernant l'installation d'un logiciel de gestion pour les cimetières. Une présentation du logiciel sera faite aux conseillers le lundi 20 mars 2017 à 18h00 par Monsieur Lionel MOUGEOT, Directeur de la société.

Il convient donc d'attendre cette réunion pour prendre une décision.

Vote : 15 pour.

12) Point supplémentaire à l'ordre du jour :

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : Association des communes forestières de Haute-Saône, Adhésion.

Vote : 15 pour.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'Association des Communes forestières de Haute-Saône et sa Fédération Nationale qui ont pour objet de défendre les intérêts de la propriété forestière et de promouvoir le développement des territoires ruraux par la forêt.

Madame le Maire expose l'intérêt pour la commune d'adhérer au réseau des Communes forestières car sur toutes les questions relevant de la gestion de la forêt et de l'intégration de la forêt dans des logiques de développement territorial, elle trouvera conseil, information, formation et appui. Elle demande également au Conseil Municipal de désigner un délégué et un suppléant afin de représenter la commune.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la «COFOR ». Il décide de nommer M.MULLER René en tant que délégué de la commune et M. BELOT Pierre-Marie en tant que suppléant.

Vote : 15 pour.

13) Questions diverses

- Ecole : le dossier de demande de subvention étant accepté, un visiophone sera installé la semaine prochaine sur le portail de l'entrée principale de la cour de l'école.
- Renouvellement des draps de lits de l'école maternelle.